



COMITE SPORTIF BOULISTE 71

CHAMPIONNAT INTERREGIONAL (CSB71+GE)

TRIPLE F3-F4 2020

DIMANCHE 21 JUIN à GENELARD

Ce championnat sera organisé par La Boule Joyeuse de Génelard le **dimanche 21 juin** et qualifiera

3 équipes

pour les **Championnats de France** qui se dérouleront les **17-18-19 juillet à VALENCE (26)**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition commencera le **dimanche 21 juin à 8h** par poules.

Toutes les parties se joueront en **13 points** et seront limitées à **1h30 (poules)** et à **2h00 (qualificatives)**.

REGLEMENTATION

Les **3 ou 4** joueuses de l'équipe doivent être licenciées **F3** ou **F4** à la même ASB-ESB.

Les **F-18 médicalement surclassées peuvent participer** (même en formation homogène).

Toutes les joueuses de l'équipe devront **obligatoirement porter une tenue uniforme (haut)**.

Toutes les participantes devront être en possession d'une licence réglementaire : cachet médical obligatoire, photo récente, tampon du club à cheval sur la photo, signature de la joueuse.

Les arbitres désignés auront le devoir de contrôler les licences avant le début de celle-ci et d'appliquer le règlement le cas échéant (notamment sur les tenues).

ENGAGEMENT : 20 €/triple

INDEMNITES et RECOMPENSES

15 € par partie jouée et gagnée en poule. **20 €** par partie qualificative. **30 €** à la partie finale.

Challenges attribués par le C.S.B. aux qualifiées.

POINTS de CATEGORISATION : 2 points par partie jouée et gagnée.

INSCRIPTIONS

Les fiches d'engagement correctement remplies (mentionnant les noms, prénoms, n° de licence de toutes les joueuses, nom de l'ASB-ESB) seront reçues jusqu'au **lundi 08 juin 2020** (délai de rigueur) au siège du CSB 71

CSB 71 – Bouldrome des Trappistines – 31 rue Pillet – 71000 MACON

Elles devront obligatoirement être accompagnées d'un chèque de **20 € /équipe**. Ne faire qu'un seul chèque par société et **par championnat**, libellé à l'ordre du CSB 71. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail.

LE BUREAU DU CSB 71

